

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

**SEANCE**  
**Du 23 juin 2021**

### DELIBERATION

#### **2021/ 65      BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021.**

Il vous est présenté le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2021 qui prend en compte pour sa section de fonctionnement l'affectation du différentiel entre les crédits ouverts et les dépenses réalisées de l'exercice 2020.

Comme pour le budget primitif, la section de fonctionnement de ce budget supplémentaire est présentée selon le modèle de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF - arborescence par politique publique) : Mission - Programme – opération, les trois niveaux étant définis dans le règlement financier.

Le budget supplémentaire 2021 est composé de l'affectation du différentiel de crédits constaté et approuvé au compte administratif de l'exercice 2020 d'un montant de 1 007 872,42 euros

Ce montant est destiné selon le premier niveau de l'arborescence politique aux missions suivantes :

<b>MISSION</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BS 2021</b>
Attractivité économique et rayonnement	94 768,00 €	94 768,00 €
Cadre de vie	1 133 900,00 €	1 171 400,00 €
Citoyenneté et proximité	126 890,00 €	128 048,32 €
Culture	859 629,00 €	973 183,00 €
Enfance éducation	2 221 004,25 €	2 278 504,25 €
Grand projet et urbanisme	73 000,00 €	73 000,00 €
Logement habitat	7 100,00 €	17 100,00 €
Patrimoine	1 597 387,52 €	1 608 887,52 €
Ressources et moyens	1 156 900,63 €	1 215 688,31 €
Solidarité jeunesse	1 424 150,00 €	1 424 150,00 €
Sports	306 199,60 €	316 199,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 929,00 €</b>	<b>9 300 929,00 €</b>

Voici les opérations inscrites pour le budget supplémentaire 2021 :

**Cadre de vie :**

Illuminations	12 500,00 euros
Plan propreté	15 000,00 euros
Plan de gestion des espaces verts	10 000,00 euros

**Citoyenneté et proximité :**

Point d'accès au droit 1 158,32 euros

**Culture :**

Noël 83 554,00 euros

Fêtes et animations 30 000,00 euros

**Enfance éducation :**

Réforme des rythmes scolaires 57 500,00 euros

**Logement habitat :**

Habitat logement 10 000,00 euros

**Patrimoine :**

Gestion et entretien bâtiments ressources et moyens 11 500,00 euros

**Ressources et moyens :**

Formation des agents 56 992,10 euros

Abonnements 672,00 euros

Comptabilité 1 123,58 euros

**Sport :**

Terrain de sports 10 000,00 euros

Les 707 872,42 euros restants font l'objet d'un transfert de charges vers la Ville de Lille en compensation de la subvention exceptionnelle d'1 million d'euros dont a bénéficié le CCAS en 2020 ainsi que pour la prise en charge intégrale des frais liés à l'acquisitions des équipements de protections dans le cadre de la crise sanitaire.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE (pouvoir) – Mme ROBIN (pouvoir) – M. LEROY - Mme LAPERE – M. FRANCIN (pouvoir) – Mme GODEFROOD-BERRA - M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme